



Demande de Raccordement Provisoire (Chantier, Forains ou autre)

Coordonnées du Demandeur :

Nom (et Prénom pour les particuliers)

N° Rue CP Ville :

Téléphone :

Le demandeur soussigné, demande le raccordement au réseau de la Régie Intercommunale d'Electricité de Niederbronn-Reichshoffen aux « Conditions applicables à la fourniture d'énergie électrique » et déclare, en outre, respecter les règles de la norme NF C 15-100 et tout particulièrement la section 704 « Installation de chantier » valable au moment de la fourniture.

Adresse du raccordement provisoire

N° Rue CP Ville :

Date de pose demandée :

Date prévisionnelle de dépose* :

* La durée de la fourniture dans le cadre d'un branchement provisoire ne peut excéder une année. Je reconnais qu'à la date de fin de fourniture ci-dessus indiquée, la Régie pourra mettre fin à la fourniture d'électricité de plein droit et sans formalités préalables. Frais de gestion pour maintien du raccordement au-delà de la durée initiale convenue : 76,34 € HT par mois.

A la charge du demandeur, l'installation devra comporter :

- 1 - Le câble de branchement en cuivre de section adaptée avec sa gaine de protection TPC jusqu'à 2 m du sol.
- 2 - Les coupe-circuits de branchement.
- 3 - La planche de comptage.
- 4 - Le disjoncteur de branchement plombable.
- 5 - La protection différentielle 30mA.
- 6 - La prise de terre correspondante.
- 7 - Les coupe-circuits de protection contre les surintensités et les courts-circuits.
- 8 - Une armoire avec serrure ou un local fermé à clé.

Dans le cas des raccordements par Armoire « Forains », les points 1, 2, 3 et 4 sont dans l'armoire mise en place par la Régie.

Engagements du demandeur :

Le demandeur s'engage à :

- Entretien et maintien l'ensemble de ces installations en bon état de service de fonctionnement.
- A honorer les factures relatives à cette demande et celles d'énergie électrique qui en découlent.
- **Le raccordement provisoire d'une installation électrique ne saurait en aucun cas servir à d'autres fins et/ou à l'alimentation définitive, par exemple alimenter l'installation intérieure d'une habitation ou d'un local. Si tel en est le cas, la Régie pourra mettre hors tension sans autre préavis et sans délais, l'installation désignée ci-dessus.**

Nom et Prénom du Demandeur :

Porter la mention « *Lu et approuvé* »

Date et signature du Demandeur

Tableau de prix Tarifs HT applicables au 01/05/2010

Origine : Barème de raccordement du distributeur La Régie

consultable sur le site de la Régie

<http://www.laregie.fr>

Puissance	Libellé	Prix H.T.	Prix T.T.C.	Type
BT ≤ 36 kVA	Branchement provisoire non fixe isolé	236,13 €	282,41 €	A
BT ≤ 36 kVA	Branchement provisoire non fixe semi-équipé isolé	171,39 €	204,98 €	B
BT ≤ 36 kVA	Branchement provisoire non fixe semi-équipé groupé	84,90 €	101,54 €	C
BT ≤ 36 kVA	Branchement provisoire fixe isolé	77,77 €	93,01 €	D
BT ≤ 36 kVA	Branchement provisoire fixe groupé	55,10 €	65,90 €	E
36 kVA < BT ≤ 250 kVA	Branchement provisoire non fixe isolé	281,83 €	337,07 €	F
36 kVA < BT ≤ 250 kVA	Branchement provisoire non fixe semi-équipé isolé	256,09 €	306,28 €	G
36 kVA < BT ≤ 250 kVA	Branchement provisoire non fixe semi-équipé groupé	120,90 €	144,60 €	H
36 kVA < BT ≤ 250 kVA	Branchement provisoire fixe isolé	77,77 €	93,01 €	I
36 kVA < BT ≤ 250 kVA	Branchement provisoire fixe groupé	55,10 €	65,90 €	J

- **Majoration pour délai de mise en service souhaité de moins de 5 jours ouvrés à compter de la date de la demande = 84,00 € HT**
- **Majoration pour réalisation hors heures et jours ouvrés (exceptionnel et dérogatoire ou urgence) = Part variable équivalente à 80 % du prix forfaitaire total + une part fixe de 52,76 € HT**
- **Frais de gestion pour maintien du raccordement au-delà de la durée initiale convenue : 76,34 € HT par mois**
 - ✓ **Branchement provisoire non fixe isolé ou groupé sur terrain nu** : le branchement est réalisé sur un terrain ne comportant aucune borne (ou organe de connexion basse tension) fixée au sol. En règle générale, le branchement est réalisé sur un réseau aérien ou sur un tableau BT de poste HTA/BT. Le matériel nécessaire au raccordement des installations provisoires est fourni par le client à l'exception du matériel de comptage qui lui est fourni par le distributeur.
 - ✓ **Branchement provisoire non fixe isolé ou groupé sur terrain semi-équipé** : le branchement provisoire est réalisé sur un terrain équipé d'un coffret de branchement ou d'une armoire basse tension, sur lequel il est possible de connecter le nouveau branchement provisoire. Le matériel nécessaire au raccordement des installations provisoires est fourni par le client, à l'exception du matériel de comptage, qui, lui, est fourni par le distributeur.
 - ✓ **Branchement provisoire fixe isolé ou groupé sur terrain totalement pré-équipé** : le branchement provisoire est réalisé sur un terrain équipé de bornes ou armoires fixes spécialement destinées à recevoir des branchements provisoires. L'opération pour le distributeur consiste à poser des fusibles ou (et) un compteur dans une borne ou armoire destinée à cet effet. Les cas les plus courants se rencontrent sur des places publiques équipées à demeure par la commune de ces bornes ou armoires.